

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre**, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 16 novembre 2021**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>44</b>
<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

**Suppléant** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

**Excusés** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

**SECRÉTAIRE** : Mme Nadine PIERSON.

**OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles**

La communauté de communes a été saisie de deux demandes de subvention par des associations sportives dans le cadre d'une entente interclubs : le rugby et le football.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021140-DE  
Regu le 29/11/2021

Ainsi, l'association du Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne dans le cadre de l'entente avec trois autres clubs : Condat, Hautefort et La Bachellerie concernant des équipes jeunes (U7-U9-U11-U13-U15-U17) ont déposé une demande de subvention pour aider au financement de survêtements et de sacs à dos portant les couleurs de l'intercommunalité, afin de créer de la cohésion et une identité commune à ces 4 clubs.

D'autre part, l'association USCT Rugby a sollicité la communauté de communes pour une subvention dans le cadre d'un projet de formation Terrasson-Le Lardin afin de participer au financement de nouveaux maillots aux couleurs de l'entente et de la communauté de communes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter une subvention de 2 500€ pour chaque projet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

-  **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association du Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne dans le cadre de l'entente avec trois autres clubs : Condat, Hautefort et La Bachellerie pour le financement de survêtements et de sacs à dos portant les couleurs de l'intercommunalité ;
-  **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association USCT Rugby participer au financement de nouveaux maillots aux couleurs de l'entente Terrasson-Le Lardin et de la communauté de communes.
-  **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 25/11/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021140-DE  
Regu le 29/11/2021